



Charte du Réseau de Ressources pour les Hautes Valeurs de Conservation

Version 2, Février 2008¹

¹ La Charte a été rédigée et agréée en Anglais. En cas de doute sur le sens, se référer à la version anglaise.

Mission

La mission du Réseau de Ressources pour les Hautes Valeurs de Conservation (Réseau HVC) est de contribuer à l'entretien et à l'amélioration des valeurs critiques sociales et environnementales de forêts et d'autres écosystèmes. Le Réseau appuiera ainsi des stratégies de gestion adaptables à la situation locale, en développant et en appliquant l'approche HVC (tel qu'elle est définie par les principes directeurs décrits ci-dessous).

Pour parvenir à concrétiser ses objectifs, le Réseau cherchera à encourager:

- La coopération entre les organisations, les individus et les institutions appliquant l'approche HVC.
- La coopération entre le système HVC et les autres systèmes et approches de conservation.
- Les bonnes pratiques dans l'application de l'approche HVC afin que le concept conserve toute sa crédibilité.
- La mise en œuvre des méthodes HVC par des moyens pluralistes et adaptés aux situations locales.
- La possibilité de comparer les évaluations des différents types du concept HVC
- L'encouragement d'initiatives permettant de développer et d'améliorer l'approche HVC.

Structure

Le Réseau HVC est une association volontaire d'individus, d'organisations et d'institutions qui partagent non seulement une vision au sens large, mais aussi les principes précisés dans cette Charte, en ce qui concerne la définition, l'identification et la gestion des forêts et des autres écosystèmes ayant une haute valeur de conservation, ceci dans le cadre de la conservation et l'aménagement durable du territoire.

Chacun est invité à utiliser les informations et les ressources du Réseau ainsi qu'à participer aux activités telles que la formation, le développement des capacités, ou les groupes de discussion. La participation directe aux activités de développement du Réseau, par exemple la possibilité de rejoindre le Groupe Directeur ou les Groupes de Travail, de développer l'approche HVC, et de participer à la résolution des conflits, sera ouverte à ceux qui approuvent cette Charte².

Le Réseau est structuré de la façon suivante:

² L'application de la Charte est volontaire, en agrément avec les obligations des compagnies soumises aux lois anti-trust.

Groupe Directeur: Le Réseau HVC sera supervisé par un Groupe Directeur constitué de représentants des utilisateurs du Réseau. Le Groupe Directeur sera responsable de choisir ses membres dans un esprit d'équilibre entre les intérêts régionaux et ceux des parties prenantes.

Secrétariat: Les activités journalières du Réseau seront gérées par un secrétariat supervisé par le Groupe Directeur. Le secrétariat donnera appui aux Partenaires Régionaux, aux Groupes de Travail et au Groupe Directeur selon les besoins du Réseau.

Partenaires Régionaux: Dans chaque zone on attribuera à des partenaires régionaux la responsabilité de représenter le Réseau sur le plan local, d'organiser et de coordonner des réseaux locaux, et de fournir des informations dans les langues locales. Les partenaires régionaux seront aussi responsables de développer et d'interpréter localement l'approche HVC.

Participants: les Participants sont les personnes, les organisations et les institutions qui ont choisi d'agréer les termes de la Charte du Réseau.

Groupes de Discussion: chaque fois que l'occasion se présentera, la création de Groupes de Discussion ouverts à tous permettra le débat et la résolution des problèmes.

Groupes de Travail: des Groupes de Travail constitués d'experts techniques participant au Réseau seront organisés pour trouver des solutions aux problèmes occurants.

Charte: la Charte définit la mission, la structure et les principes directeurs du Réseau. Elle est périodiquement révisée par le Groupe de Direction en consultation avec les participants.

Site internet, information en ligne et liste d'adresses: C'est par la toile internet et par l'utilisation d'outils en ligne que les activités essentielles du Réseau seront accessibles; on y trouvera des sources d'information, et des moyens d'échanges et de dissémination, ainsi qu'une assistance dans les domaines de formation et de soutien permettant de développer et d'utiliser l'approche HVC.

Principes directeurs

Tous les participants du Réseau doivent agréer les principes suivants :

Les zones à Haute Valeur de Conservation sont des zones critiques d'un paysage, dont la gestion doit servir à maintenir ou accroître les Valeurs (HVC). Il existe six principaux types de zones HVC basés sur la définition d'origine utilisée par le Forest Stewardship Council pour la certification des écosystèmes forestiers.

HVC1. Zones comprenant des concentrations de biodiversité (p.ex. espèces endémiques, espèces menacées, zones de refuge), qui sont significatives à l'échelle globale ou régionale ou encore nationale.

HVC2. Vastes paysages naturels, significatifs à l'échelle globale, régionale ou nationale, où des populations viables de la plupart sinon de toutes les espèces naturelles existent selon un modèle de distribution et d'abondance naturelle.

HVC3. Zone contenant des écosystèmes rares, menacés ou en danger.

HVC4. Zones qui fournissent des services écosystémiques dans des situations critiques, (p.ex.. protection contre les inondations, contrôle de l'érosion).

HVC5. Zones d'importance fondamentale aux besoins élémentaires des communautés locales (p.ex. l'alimentation, la santé).

HVC6. Zones critiques pour l'identité culturelle des communautés locales (c'est à dire d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse, et qui auront été identifiées avec la coopération des ces mêmes communautés).

Le concept HVC, qui est à présent appliqué à d'autres écosystèmes que les forêts, et qui est aussi utilisé par d'autres systèmes de certification que le FSC, devrait toujours impliquer:

- Une évaluation de la présence ou de l'absence des six types de HVC (dans le cas où l'étude ne comprend que quelques uns des types, il doit être clairement indiqué de quels types il s'agit, et précisé que l'analyse HVC est donc partielle).
- Une étude analytique du contexte paysager des HVC identifiées, impliquant l'évaluation de la protection ou au contraire des menaces existant déjà sur place.
- l'évaluation de la distribution et de l'emplacement de zones HVC et de régimes de gestion nécessaires pour entretenir ou améliorer le statut des valeurs identifiées.
- Le développement et l'application d'un programme de contrôle permettant de vérifier les résultats en matière de conservation et d'amélioration.

Le processus d'évaluation devrait être:

- Basé sur la connaissance, y compris l'incorporation et l'utilisation des données scientifiques appropriées et du savoir local. S'il existe des lacunes dans les informations, les données manquantes doivent être l'objet de recherches, ou bien on suivra une approche de précaution, en mesure du degré de risque.
- Participatif et inclusif, s'assurant que les parties prenantes concernées sont consultées et que les points de vue ou les informations qu'elles procurent sont

incorporés dans le processus. Si le cas se présente, les initiatives pertinentes qui sont déjà en application seront tenues en compte.

- Ouvert et transparent, comprenant une évaluation par les pairs et un compte-rendu des résultats accessible au public.

De plus, un cadre sécuritaire devra être mis en place (voir le texte encadré) pour prendre en compte des questions qui sont reconnues comme pertinentes, mais qui ne font pas partie d'une évaluation HVC. Comme exemple on peut inclure: la légalité, la protection des droits légaux et coutumiers des communautés locales et des peuples autochtones, et le respect de leur droit de diriger ce qui arrive dans leur région, la protection contre une conversion injustifiée, et la possibilité de pourvoir à d'autres protections environnementales.

Le Réseau HVC reconnaît que tous les écosystèmes naturels, y compris ceux qui ne sont pas identifiés en tant que zones HVC, comprennent des valeurs environnementales et sociales, comme la séquestration de carbone, la stabilisation des besoins en eau, la conservation de la biodiversité etc. La concentration du Réseau HVC sur des valeurs et des zones dites HVC ne doit pas entraîner la dévaluation d'autres régions, ni porter atteinte à l'objectif qui est de réduire et éventuellement d'inverser le taux de dégradation et de conversion des écosystèmes naturels.

Les Participants poursuivront et soutiendront de façon persistante une application optimisée de l'approche HVC.

Cadre sécuritaire: Certaines précautions doivent être définies pour appuyer l'application de l'approche HVC en dehors du contexte de certification qui était à l'origine sa raison d'être. Les questions principales sont:

La légalité: le respect de la loi applicable en matière de la gestion est une condition préalable de toute évaluation HVC.

Les titres fonciers, les droits coutumiers et les processus d'agrément: ces questions sont importantes et sensibles, et il faudrait poursuivre un degré acceptable d'harmonisation des processus par lesquels l'évaluation HVC touche sur ces domaines.

La conversion : dans le contexte où la conversion d'écosystème est prévue, une orientation spécifique à l'utilisation de l'approche HVC devra être élaborée.